



CONTRAT D'ABONNEMENT – TENNIS

ENTRE,

La commune de SAINT FELIX DE LODEZ, représentée par son Maire, Monsieur Joseph RODRIGUEZ,

ET,

M. ou Mme

Demeurant à

Téléphone : Mail :

Désigné ci-après par « l'utilisateur », **(Renseignements obligatoires)**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat autorise l'utilisateur à utiliser le terrain de tennis conformément au règlement voté par la commune et dont il certifie avoir pris connaissance.

Article 2 : Prix

Lors de la première inscription, l'utilisateur doit s'acquitter des droits d'abonnement annuel selon le prix en vigueur, par chèque ou par espèce, ainsi que du prix de la clé.

Lors d'un renouvellement, l'utilisateur doit uniquement s'acquitter du prix de l'abonnement.

Un tarif « Famille » est mis en place par la commune.

Article 3 : durée et période d'abonnement

L'abonnement annuel est valable du 1^{er} septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Aucun tarif réduit n'est prévu pour une inscription en cours d'année.

Article 4 : Modalité d'accès

Le code d'accès étant changé tous les ans, l'utilisateur s'engage à rapporter la clé fournie lors de l'inscription à l'issue de sa période d'abonnement.

En cas de perte de la clé, ou si celle-ci n'est pas rapportée lors du renouvellement de l'abonnement, l'utilisateur s'engage à payer la somme de 30€ (chèque ; espèce ; ou virement après émission d'un titre).

Article 5 : Dégradations

En cas de dégradation volontaire ou causée par une utilisation non conforme au règlement du terrain et des équipements présents sur le court, l'utilisateur devra s'acquitter de tout ou partie de la somme des réparations.

L'utilisateur certifie être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait commettre involontairement.

.....

Tarifs :

1^{ère} inscription en Accès libre ou tarif « Famille » : Abonnement (30 €) et fourniture de la clé (30€)

Inscription au cours de tennis : Abonnement seul à 30 €

Renouvellement de l'abonnement : 30 €

Perte de clé : 30 €

Pièces à fournir obligatoirement :

Photocopie de la pièce d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins d'un an.

Date :

Signature de l'utilisateur :

FOIRE AUX QUESTIONS - FAQ

- **Je souhaite que mon enfant participe uniquement aux cours de tennis. Il ne s'y rendra jamais en dehors des cours encadrés par le professeur. Quel tarif me sera appliqué ?**

Vous devrez vous acquitter du prix des cours directement auprès du professeur. Puis vous devrez payer un abonnement annuel auprès de la commune, soit la somme de 30 € pour l'abonnement.

- **Comment puis-je bénéficier du tarif « Famille » et à quoi correspond-t-il ?**

Le tarif « Famille » doit permettre aux familles de pratiquer le tennis ensemble sans avoir à payer un abonnement et une clé pour chaque membre du foyer.

Le tarif est alors de 30 € d'abonnement pour toute la famille et de 30 € pour la clé. Soit 60€ au total.

Pour en bénéficier, il suffit de le préciser au secrétariat. Un titulaire majeur de l'abonnement et de la clé devra être désigné sur le contrat. De façon dérogatoire, le titulaire ne sera pas obligé d'être présent lors de l'utilisation du terrain mais il sera tenu responsable solidairement de toutes les dégradations commises par un membre de sa famille.

De plus les réservations se feront comme une personne unique, donc par période d'une heure pour permettre au plus grand nombre de bénéficier du terrain.

- **Je ne souhaite pas prendre de cours mais je souhaite avoir un accès libre au terrain ?**

C'est possible en vous acquittant auprès de la commune de l'abonnement annuel et en payant le forfait de fourniture de la clé. Soit 60 € au total.

- **J'ai inscrit mon enfant aux cours en payant le professeur et l'abonnement annuel et je souhaite désormais pouvoir aller jouer avec lui sur le terrain en dehors des heures de cours?**

L'abonnement étant déjà payé pour l'enfant, il faudra le signaler au secrétariat et retirer une clé. Dans ce cas, vous ne vous acquitterez que du prix de la clé soit 30 €. Nous considérons que vous êtes le titulaire de la clé et de l'abonnement comme pour le Tarif « Famille ».

- **Je ne ramène pas m'a clé à l'issue de mon année d'abonnement ou je la perds ? Qu'est-ce que je devrai payer ?**

Le code étant changé tous les ans à la fin du mois d'août, les personnes qui ne ramènent pas leur clé et qui ne renouvellent pas l'abonnement, en septembre, n'auront plus accès au terrain. Elles devront également payer à nouveau la fourniture de la clé lors d'un réabonnement car nous considérons que la clé est perdue. Si l'ancienne clé est ramenée, il ne faudra payer que l'abonnement de 30 € pour un réabonnement.